

Dossier d'inscription

VIVA

TECHNOLOGY

Le rendez-vous incontournable en Europe de la tech mondiale

11 au 13 juin 2020 – Paris Porte de Versailles

Entrepreneurs innovants,
dévoilez vos produits et rencontrez des
partenaires...

Offreurs de solutions,
Créer des opportunités business...

Acteurs du numérique,
trouvez des investisseurs financiers...

**...venez exposer
avec le collectif des Pays de la Loire
autour du numérique !**

L'écosystème numérique des Pays de la Loire à VIVA TECHNOLOGY Paris

Du 11 au 13 juin 2020, les savoir-faire des start-up et entreprises du numériques françaises et internationales seront réunis à Paris pour VIVA TECHNOLOGY. Rendez-vous annuel consacré à l'innovation technologique et aux start-up, il s'agit de la 4^e édition de l'événement international. Les deux premiers jours de VivaTech s'adressent exclusivement aux start-ups, investisseurs, exécutifs, étudiants et académiques. L'événement est ouvert au grand public le troisième jour.

Faites partie des fleurons et pépites du numérique régional qui exposent leur savoir-faire sur le pavillon collectif et rencontrez prospects et partenaires.

Durant 3 jours à Paris Porte de Versailles, sont attendus à VIVA TECHNOLOGY 2020 :

13 000 start-ups 

3 300 investisseurs 

124 000 visiteurs 

REJOIGNEZ-NOUS SUR LE PAVILLON PAYS DE LA LOIRE !

Exposez gratuitement une journée avec les Pays de la Loire à VIVA TECHNOLOGY

Le Pavillon régional à VIVA TECHNOLOGY organisé par Solutions&co offre à **15 entreprises et start-ups ligériennes parmi les plus innovantes**, de promouvoir leurs activités, produits, services sur la scène numérique française et internationale !

**Participez au Pavillon
Pays de la Loire**



Les + de l'offre Solutions&co :

- Visibilité de la bannière régionale
- Dynamique d'échanges entre les exposants
- Programme d'animations régionales
- Logistique clé en main¹
- Communication régionale

Et toujours :

- Corner équipé et aménagé
- 2 Badges - 1 journée
- Communication du salon
- Accès aux services du salon (RDV BtoB, Awards, Campus...)

Chaque entreprise exposante dispose d'une station de travail individuelle (bureau, meuble fermant à clé, écran tv + accès réserve collective).

Un séminaire de préparation est prévu en amont de l'événement.

Les inscriptions seront validées suite au comité de sélection constitué de Solutions&co, de la Région des Pays de la Loire et des réseaux partenaires.

¹ excepté organisation et prise en charge du transport de matériel et des personnes, frais de restauration et d'hébergement

Votre bulletin d'inscription

À retourner par mail jusqu'au 3 avril 2020 : l.gransard@solutions-eco.fr

Raison sociale :

Nom commercial (affiché sur les enseignes + communication) :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Site internet :

E-mail général société :

Activité :

N° SIRET : N° de TVA.....

Effectif de la société :

Adhérente aux réseaux :

Interlocuteur-trice salon :

Nom : Prénom : Fonction :

Tél : Tél portable : E-mail :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation pour exposer avec Solutions&co à VIVATECHNOLOGY 2020.

Jeudi 11 BtoB Vendredi 12 BtoB Samedi 13 BtoCle3 900

L'inscription définitive sera communiquée par mail suite comité de sélection le 10 avril.

Bon pour engagement de participation.

Fait à :

Le/...../.....

CACHET DE L'ENTREPRISE

SIGNATURE

--	--

Conditions de participation

Lors de votre inscription, vous vous engagez à :

- assurer une présence permanente sur votre stand sur toute la durée du salon,
- compléter le questionnaire de bilan de Solutions&co,
- prendre en charge, le cas échéant, le transport (livraison et enlèvement) et la mise en place de votre matériel d'exposition. Celui-ci reste placé sous votre responsabilité (assurance vol et dommages notamment),
- régler toutes détériorations occasionnées par vous ou vos collaborateurs sur du matériel de location.

Conditions d'annulation

En cas d'annulation par la Société publique régionale des Pays de la Loire désignée Solutions&co :

Quelle qu'en soit la cause, la Société publique régionale des Pays de la Loire se réserve le droit d'annuler son projet de participation. Dans ce cas, les avances versées sont intégralement restituées.

En cas d'annulation par l'entreprise co-exposante :

Tout désistement doit être signalé à la Société publique régionale des Pays de la Loire par lettre recommandée avec accusé de réception. L'avance sur participation versée restera acquise à la Société publique régionale des Pays de la Loire, sauf si le module est loué à un autre exposant. Dans ce cas, la Société publique régionale des Pays de la Loire remboursera l'avance sur participation, diminuée d'un montant de 25% représentant une indemnité forfaitaire pour frais de dossier et divers frais fixes. Si le désistement intervient à moins de 120 jours de la manifestation, et si le module ne peut être reloué, l'exposant défaillant sera alors facturé à 100%.

Assurance et responsabilité juridique

L'entreprise exposante participant sur le stand collectif régional doit obligatoirement être titulaire d'une police d'assurance la garantissant pour les dommages causés aux tiers y compris les autres exposants et dont elle serait reconnue personnellement responsable, les dommages causés aux matériels et produits qu'elle expose pendant le salon, les vols de matériels ou de marchandises, les éventuelles pertes d'exploitation... Cette liste n'est pas limitative, l'assurance devant couvrir l'ensemble des risques liés à la participation au salon (ex : acheminement du matériel d'exposition ...).

D'une façon générale, la Société publique régionale des Pays de la Loire décline toute responsabilité pour tout incident, indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement de la manifestation et provoquant un préjudice quelconque aux exposants. Cette attestation d'assurance doit être remise à la Société publique régionale des Pays de la Loire avant le début du salon.